

https://www.snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=342



Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie

- Actualités - Actualités nationales -



Date de mise en ligne : jeudi 9 octobre 2025

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie :

Suite au budget Barnier dégradé par le budget Bayrou, **tout agent en Congé Maladie Ordinaire (CMO) perd 10% de sa rémunération depuis le 1er mars 2025** et ce en plus du jour de carence.

Les décrets parus à la hâte en février 2025 voient la mesure **mise en oeuvre à partir de la paye d'octobre 2025**.

Le ministère vient en effet d'annoncer :

Les congés de maladie intervenus **antérieurement** à cette prise en compte automatique et qui n'ont pas encore été régularisés, **feront l'objet d'une régularisation !**

Ce rapt du pouvoir d'achat des salariés s'effectue également sur le dos des personnes en **Affectation Longue Durée (ALD)**.

Les personnels peuvent se voir retirer jusqu'à 30% de leur salaire sur une même paye, parfois déjà à mi-traitement. Cette mise en oeuvre de cette réforme est une démonstration du caractère **injuste et intolérable de ces budgets d'austérité**. Cette mesure va encore dégrader les conditions d'existence des agents qui subissent depuis des décennies le gel du point d'indice (31,5 % de perte de pouvoir d'achat depuis l'année 2000).

[+] Vous pouvez lire le [communiqué complet de la FNEC FP FO](#) pour en apprendre plus.